

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de L'Ange-Gardien  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lise Drouin  
de la susdite municipalité,**

QUE le projet de règlement sur le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux a été déposé lors de la session ordinaire du 7 février 2022, un avis de motion a été donné à cette même séance.

QUE ce règlement prévoit d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil municipal aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, et, prévoir des règles déontologiques et déterminer des mécanismes d'application et de contrôle.

QUE conformément à la Loi, ce Conseil tiendra une séance, au cours de laquelle sera adopté ledit code, **le 7 mars 2022, à 19h30.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce dixième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Lise Drouin, g.m.a.  
Directrice générale / Greffière-trésorière